

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1211

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le titre I^{er} :

« Mesures de simplification et de planification territoriale visant à accélérer et coordonner les implantations de projets d'énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'intégration des principaux objets du Titre I^{er} A dans les articles 3 et suivants, cet amendement propose de renommer le Titre I^{er} afin de réaffirmer l'importance de la planification territoriale dans le succès des énergies renouvelables.